



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de LA BATHIE

Séance du 29 avril 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

Date de la convocation : 19 avril 2024 Date d'affichage : 19 avril 2024
Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 11 Nombre de votants : 12
OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Savoie, au titre des amendes de police pour des travaux de création d'un plateau surélevé et d'un quai de bus aux normes accessibilité en vigueur sur la RD 990 en agglomération

L'an deux mille vingt-quatre lundi vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Stéphanie BOHN, Armelle MOLINAS, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.
MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Frédéric MOLINAS, Pascal PESCHOT.

Absents : Mmes Justine FECHOZ, Corinne PAYOT (procuration à M. Pascal BOUVIER), Élodie PIDDAT.

Madame Joëlle BANDIERA a été élue secrétaire de séance.

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la note explicative et le plan des travaux,

Considérant la possibilité de déposer un dossier auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'année 2024,

Madame le Maire expose que dans le cadre du programme départemental 2024 de réfection de voiries, le Département va refaire la couche de roulement des chaussées rue des chevaliers (entrée d'agglomération nord) et Louis Armand jusqu'à l'intersection de la rue Alphonse de Lamartine.

La Commune de la Bathie souhaite profiter de ces travaux prévus cette année pour aménager un plateau surélevé et un quai bus accessible aux personnes à mobilité réduite. Cet aménagement permettra d'améliorer l'aspect visuel de cet axe principal du chef-lieu, de sécuriser davantage l'accès au parking du foyer rural et de la salle polyvalente communale, de limiter la vitesse à 30 km/h et de matérialiser correctement cette intersection très empruntée par les automobilistes du quartier.

Madame le Maire précise que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la sécurisation des voiries communales et visent à protéger les usagers de la route dont les piétons.

Le coût prévisionnel des travaux envisagés est estimé à 45 000 € H.T.

Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide auprès du Département de la Savoie au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux susvisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de sécurisation de la RD 990 présenté ci-dessus,
- **APPROUVE** le coût prévisionnel à hauteur de 45 000 € HT,
- **SOLLICITE** du Conseil Départemental de la Savoie l'attribution d'une subvention au taux maximal pour ce projet de sécurisation de la RD 990,
- **SOLLICITE** une dérogation pour commencer à entreprendre les travaux avant l'obtention de la subvention,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 12

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Monique ROSSET-LANCHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20240429-D03-29-04-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2024

